

Loi Neuwirth : Monseigneur Jacques Perrier n'a rien vu

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culture de Vie](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 14 mars 2017



Mgr **Jacques Perrier** vient de publier un livre intitulé : « *Trois hommes de paix* » et sous-titré : « *Robert Schuman, Edmond Michelet, Franz Stock* ». Tous trois font l'objet à Rome d'une procédure de béatification. Le [blogue](#) sur **Edmond Michelet** précise :

L'année 2017 marque le cinquantième anniversaire de la promulgation de la loi relative à la régulation des naissances, c'est-à-dire la mise sur le marché de pilules anticonceptionnelles. A cette occasion, la Poste a même émis un timbre à l'effigie du promoteur de cette loi, le, député **Lucien Neuwirth**. Quel rapport entre cette publication et cette commémoration ?

Edmond Michelet.

Le 7 juin 1967, Edmond Michelet est ministre de la Fonction publique. La proposition de loi relative à la régulation des naissances fait l'objet d'un tour de table au conseil des ministres présidé par **Charles de Gaulle**. Quand vient le tour d'Edmond Michelet, celui-ci considère que « ...de toute façon, c'est une loi de régression (...) La femme est une personne, elle va devenir une chose. » Le tour de table terminé, De Gaulle conclut : « *Enfin, puisqu'il le faut, adoptons ce projet.* »

Mais **Louis Reverdy**, le président de la confédération des associations familiales catholiques, en conformité avec la doctrine de l'Eglise, écrit à Michelet pour lui faire part de ses extrêmes réserves sur cette proposition de loi. Le ministre répond le 15 juin

1967: « *Personnellement je partage les sentiments sur les problèmes que vous soulevez. Vous n'ignorez cependant pas qu'une très large majorité de catholiques a fait une confiance totale à l'homme politique qui a lancé l'idée de la proposition de loi en question.* ». Edmond Michelet ne proteste pas, n'agit pas, ne démissionne pas. La loi est votée le 19 décembre 1967. Ministre il est, ministre il restera.

Le 25 juillet 1968, dans son encyclique *Humanae Vitae*, S.S. **Paul VI** réaffirme la doctrine de l'Eglise sur la régulation des naissances et confirme le caractère illicite des moyens anticonceptionnels non naturels qu'il avait déjà rappelé lors du concile Vatican II.

Qu'écrit Jacques Perrier dans son ouvrage sur cette question ?

Deux lignes en tout et pour tout, et sans faire allusion à la loi Neuwirth : « *En décembre 1968, après la querelle déclenchée par l'encyclique *Humanae Vitae*, Michelet signe une lettre de soutien au pape Paul VI.* » L'ancien évêque de Tarbes et Lourdes ne pose pas la question de savoir si, dans ces circonstances, Edmond Michelet a vécu héroïquement la vertu cardinale de Force. Pour lui, quoi qu'il en soit, Edmond Michelet est un héros. Est-il un saint ? Le point d'interrogation le gêne.

Ces deux lignes sont bien à l'image de l'ouvrage de Jacques Perrier : superficiel, historiquement approximatif, passant sur ce qui dérange et non exempt de silences et d'erreurs factuelles.

Un exemple : le passage d'Edmond Michelet à l'Action Française dans les années 1920 gêne manifestement Jacques Perrier. Il écrit : « *Michelet lut les textes (de condamnation par Pie XI) avec attention et obtempéra.* » On sait qu'en réalité il attendit la deuxième condamnation, de mars 1927, pour ne pas renouveler son adhésion au mouvement de Charles Maurras.

Autre extrait : « *L'appartenance d'Edmond Michelet à l'Action Française jusqu'à sa condamnation est plus affective que militante.* » Or le jeune Edmond Michelet, le 29 mai 1921 - il a 21 ans et ne doit pas rouler sur l'or – s'inscrit pour un montant de 4 francs à la souscription lancée par le journal (le numéro est alors à 20 centimes).